



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mercredi 26 Février 2020**

Nombre de Conseillers : 18;  
Présents : 14;  
Votants : 14,

L'an deux mille vingt, le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ANNET-SUR-MARNE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARCHANDEAU Christian, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 février.

Présents : M. MARCHANDEAU, Maire, Mmes CHAHINIAN, BOITIER, M LECOMTE, Mmes AUZIAS, BEVIERRE, Adjointes,  
MM ZANINI, RAUSCENT, MILLAN, Mmes SOULET, LORENZI, RATIER, NASSOY, COUSSEGAL,  
- Absents / excusés : MM LECUYER, BOKOBZA, GIRARDOT, Mme ANDRAUD,

**DELIBERATION N° 2020-029, Urbanisme, Avis sur le PLU révisé de Fresnes-sur-Marne,**

Le Maire fait part du courrier en date du 6 février 2020, du Maire de Fresnes-sur-Marne, sollicitant l'avis de la Commune sur le projet de PLU révisé, dans le cadre de la consultation des PPA et Communes limitrophes.

Les objectifs de la révision sont :

- La mise en conformité avec les lois Grenelle, ALUR et le SDRIF,
- La poursuite de l'urbanisation (2<sup>ème</sup> tranche de l'allée du château,
- L'aménagement d'un terrain de sport,
- La délimitation des Zones agricoles où les remblais sont interdits (421 + 18 Ha sur 677, mais les affouillements, exhaussements y restent autorisés).

La Zone N représente 41, 5 Ha et la Zone U 27,5 Ha.

Invité à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que les projets inscrits au PLU de Fresnes n'impactent pas le territoire d'Annet-sur-Marne :

Emet un avis favorable.

Je certifie le caractère exécutoire  
de cet acte qui a été reçu  
à la Sous-préfecture, le 27/02/2020  
Affiché en Mairie, le 27/02/2020

Annet sur Marne le. 28/02/2020  
Le Maire, Christian MARCHANDEAU

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 27 février 2020

Le Maire,  
Christian MARCHANDEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2020

Application agréée E-legalite.com